

plus ou moins grand de force de conviction qu'elles renferment, elles sont dites :

1) *Péremptoires*, quand elles produisent aussitôt l'évidence et la conviction ;

2) *Probantes*, quand la vérité qu'elles démontrent peut néanmoins être encore contestée ;

3) *Probables*, quand elles amènent la plus grande probabilité sans produire la certitude ;

4) *Hypothétiques*, quand elles reposent sur une supposition, avec laquelle elles croulent, si l'hypothèse est démontrée fausse ;

5) *Personnelles*, quand elles ne concernent qu'une personne, en raison de ses aveux précédents, de ses préjugés, de ses engagements ;

6) *Spécieuses*, quand elles n'offrent que l'apparence de la vérité, sans en avoir le fond solide et convaincant ;

7) *Sophistiques, captieuses*, quand l'orateur, les sachant fausses, les emploie dans l'intention de tromper. (1)

L'art de grouper les preuves diverses, en vue de produire la persuasion finale est donc souverainement utile et important, non seulement aux orateurs et aux hommes publics, mais encore aux auditeurs qui les écoutent et qu'ils s'étudient à convaincre de la vérité ou de l'erreur. Combien d'orateurs trompent les simples et les ignorants ; combien d'auditeurs se laissent duper et se prévalent ensuite des faussetés délibérément accueillies ! Est-il rien qui vaille des convictions lumineuses, solidement étayées ? La volonté suit la raison dans la vie pratique, dans la vie sociale, domestique et individuelle.

II. — L'ARGUMENTATION.

4. Quand un orateur, s'occupant de traiter un sujet, a fait choix d'une série de preuves, il lui faut songer à les ordonner et à les présenter avec art et habileté ; car tout discours n'est-il pas œuvre d'art, comme une statue, un tableau, un dessin, une sonate ?

A. — FORMES DE RAISONNEMENT.

5. Il est bien facile de ramener tout discours bien composé ou à construire à une seule forme, à un seul procédé, lequel embrasse *trois propositions* enchaînées fortement entre elles.

Prenons un exemple, celui de l'Oraison funèbre de Lamoricière, par exemple : voici le discours en abrégé, dans ce qu'on appelle un **syllogisme** :

(1) CHANTREL : Rhétorique.